



**MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE
ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA
CABINET DU MINISTRE**

N° 630 //

V/ Réf/

N/ Réf/

**Objet : COMMUNIQUE DE PRESSE DU MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA LUTTE
CONTRE LE SIDA SUR LES MESURES DE PREVENTION DU COVID-19.**

En complément aux mesures de prévention de l'épidémie de la maladie à coronavirus (COVID-19) déjà prises dans notre Pays, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida porte à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

1. La mesure de mise en quarantaine est étendue à tous les passagers en provenance du Royaume Unie, des Etats-Unis d'Amérique, de l'Australie ainsi que ceux ayant séjournés dans ces pays pendant les 14 jours précédant leur entrée au Burundi.
Cette mesure entre en vigueur dès ce mardi le 17 Mars 2020.
2. Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA demande à tous les voyageurs concernés par cette mesure de bien vouloir faciliter le travail de ses équipes qui sont affectées à l'Aéroport International Melchior NDADAYE de Bujumbura et aux autres points d'entrée terrestres et lacustres.
3. Durant la journée du 15 Mars 2020, à la suite de la déclaration de l'épidémie à coronavirus au Rwanda, notre pays a accueilli dans les enceintes de l'Ecole Paramédicale de NGOZI, 261 personnes dont des Burundais et des étrangers en provenance de ce pays. Parmi ces personnes figuraient 75 élèves, 24 étudiants, 132 adultes burundais, 10 rapatriés et 20 étrangers. Après investigations approfondies et screening systématique, aucun cas suspect de coronavirus n'est à signaler.
Les équipes du Ministère vont poursuivre la surveillance de ces derniers à leurs domiciles et dans les sites de résidence temporaire.



